

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 22 avril 2020
à 15 h**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra par vidéoconférence, le mercredi 22 avril 2020, à 15 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 avril 2020.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social – 1206229001

Affectation d'un montant supplémentaire de 100 000 \$ en provenance des surplus pour avancer la contribution de la Caisse populaire Desjardins du Plateau-Mont-Royal, à être versée dans les revenus de l'arrondissement dès la signature de la convention de partenariat, dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des travaux publics - 1202844001

Autorisation d'une dépense de 328 539, 11 \$, taxes incluses, pour la réalisation de divers travaux en 2020 dans le cadre du Programme de réfection routière en régie de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1197272004

Avis de motion et adoption du projet du *Règlement (2020-04) modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal*, afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 8
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 21 avril 2020



Dossier # : 1206229001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

1. D'affecter un montant supplémentaire de 100 000 \$ en provenance des surplus pour avancer la contribution de Desjardins, qui sera versée dans les revenus de l'arrondissement dès la signature de la convention de partenariat;
2. D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer la présente convention de partenariat et tous les documents relatifs à la présente résolution;
3. D'entériner la grille de critères pour la sélection des projets soutenus au volet communautaire et la composition du comité de sélection, représentatif des différents intervenants du territoire auprès des organismes communautaires, dont un représentant du bureau de la députée de Mercier afin de refléter la nouvelle participation financière de 50 000 \$ de la députée au Fonds local d'urgence du Plateau-Mont-Royal.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-04-21 10:05

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1206229001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses

CONTENU**CONTEXTE**

Après analyse de différents scénarios pour le versement du soutien financier, l'arrondissement et Desjardins ont convenu d'un processus uniforme et facilité pour les organismes. Pour ce faire, ce sera l'arrondissement qui assurera le paiement des sommes du fonds, sa part ainsi que celle de Desjardins, jusqu'à concurrence du 200 000 \$ autorisé. Puisque le sommaire initial autorisait les dépenses pour un maximum de 100 000 \$ seulement, il est requis d'affecter un montant supplémentaire de 100 000 \$ en provenance des surplus pour avancer la contribution de Desjardins. Celle-ci sera versée dans les revenus de l'arrondissement dès la signature de la convention de partenariat ci-jointe.

Une convention de partenariat entre l'arrondissement et Desjardins vient également définir les modalités de gestion du fonds conjoint. Le présent addenda vient autoriser la signature de cette convention et l'affectation des surplus de l'arrondissement pour un montant supplémentaire de 100 000\$.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-DG-D-20-001, un comité de sélection conjoint avec Desjardins a été mis en place pour la sélection des projets soutenus pour le volet communautaire. Le comité est représentatif de l'ensemble des intervenants du territoire auprès des organismes communautaires et permet un arrimage avec les différentes mesures de soutien disponibles. À compter du 22 avril, un représentant du bureau de la députée de Mercier se joint au comité de sélection afin de refléter la nouvelle participation financière de 50 000 \$ de la députée au Fonds local d'urgence du Plateau-Mont-Royal. Aucune entente administrative supplémentaire n'est toutefois requise en ce sens puisque le décaissement de ce montant sera fait directement via le bureau de la députée de Mercier.

La composition du comité de sélection est la suivante :

De la Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal :

- 1 administrateur.trice

- 1 employé.e

De l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal :

- 1 élu.e
- 1 cadre
- 1 professionnel.le

De l'externe :

- 1 professionnel.le de Centraide
- 1 professionnel.le du CIUSSS
- 1 représentant du bureau de la députée de Mercier

En précision des orientations données dans le sommaire, les critères de sélection des projets ont été détaillés en pièce jointe.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lyne OLIVIER, Le Plateau-Mont-Royal
Michael TREMBLAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michael TREMBLAY, 15 avril 2020
Lyne OLIVIER, 15 avril 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude GROULX
Secrétaire- recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1206229001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal d'un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour offrir un soutien financier accéléré aux organismes communautaires et économiques du Plateau-Mont-Royal - Délégation au directeur d'arrondissement de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 janvier 2020, le Canada identifie un premier cas de COVID-19 sur son territoire. Quelques semaines plus tard, le 12 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) affirme que la propagation du coronavirus est désormais au stade d'une pandémie mondiale. Le lendemain, le gouvernement du Québec déclarait l'état d'urgence sanitaire pour l'ensemble du territoire québécois, imposant plusieurs mesures visant la réduction de la propagation. À ce jour, les mesures portent notamment sur :

- l'interdiction de tous les rassemblements intérieurs et extérieurs;
- la fermeture de la majorité des commerces et lieux publics;
- la fermeture de l'ensemble des services de garde et des établissements d'enseignement des réseaux publics et privés, jusqu'au 1er mai minimum;
- une invitation à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus de s'isoler volontairement;
- une invitation à annuler tous les voyages à l'étranger et les déplacements à l'interne de la province.

Les différentes mesures appliquées à l'échelle mondiale et locale ont rapidement entraîné un ralentissement économique.

La Ville de Montréal a également mis en place plusieurs mesures évolutives, dont :

- la fermeture de toutes ses installations (centres sportifs, culturels et communautaires et édifices municipaux);
- la fermeture des modules et aires de jeux dans tous les parcs;
- l'annonce d'un soutien financier aux entreprises et aux organismes communautaires.

Par ailleurs, la Ville assure le maintien des services essentiels (eau, collecte des ordures, services d'urgence) et poursuit les démarches administratives entourant le soutien financier

dédié aux organismes communautaires.

La Ville travaille présentement avec plusieurs autres partenaires en vue de soutenir les organismes communautaires qui continuent d'offrir des services essentiels aux populations plus démunies, dont ceux œuvrant en sécurité alimentaire ou en soutien aux personnes en situation d'itinérance. Une cellule de crise régionale - sécurité alimentaire et une cellule de crise locale - besoins communautaires ont d'ailleurs été créées afin de coordonner les efforts de chacun.

La Ville travaille également avec plusieurs partenaires pour mettre en place une série de mesures visant à fournir de l'aide aux entreprises, notamment dans les secteurs les plus fragilisés à court terme : l'économie sociale, le commerce de détail, l'industrie créative et culturelle et le tourisme.

Dans ce contexte exceptionnel de pandémie du COVID-19, qui pourrait perdurer, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite répondre rapidement, par un soutien financier d'urgence destiné aux besoins croissants des organismes communautaires du territoire. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite également soutenir la vitalité économique de ses secteurs d'emplois et de ses rues commerciales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La création du Fonds d'urgence COVID-19 du Plateau-Mont-Royal, au montant de 100 000 \$, a pour objectif de fournir une aide financière temporaire et exceptionnelle selon des critères flexibles afin d'aider les populations les plus vulnérables et mettre en place des mesures de soutien au développement économique local. En collaboration avec la Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal, qui contribue également à hauteur de 100 000 \$ au Fonds, le Fonds d'urgence servira à appuyer les organismes communautaires et les petites entreprises fragilisés par la pandémie. Le fonds comprendra deux volets : un volet social destiné aux organismes communautaires et un volet économique afin de soutenir la dynamique commerciale de l'arrondissement.

Volet social :

Afin de connaître leurs besoins immédiats, un formulaire sera acheminé aux organismes communautaires du territoire.

Un comité sera mis en place pour analyser rapidement les demandes afin de déployer le Fonds d'urgence conformément à certaines balises administratives :

- Les activités et services essentiels soutenus doivent répondre à des besoins de première nécessité;
- Les organismes admissibles doivent être déjà connus ou soutenus par l'arrondissement.

Le Plateau souhaitant agir en complémentarité de l'aide d'urgence offerte par Centraide, les organismes susceptibles ou ayant déjà reçu un financement de ce dernier ne seront pas priorisés pour une aide supplémentaire de l'arrondissement.

Volet économique:

En collaboration avec les différents partenaires en développement économique, notamment les sociétés de développement commercial et en complémentarité avec la pléthore de mesures de soutien annoncées par la Ville et les gouvernements, le Fonds permettra de financer des projets visant à atténuer l'impact de la crise sanitaire sur la vitalité économique

de l'arrondissement.

Un comité sera rapidement formé pour analyser recommander des propositions de projets afin de déployer le Fonds d'urgence conformément à certaines balises administratives :

- Pertinence et réalisme du projet;
- Retombées et impacts;
- Effet structurant sur le dynamisme commercial;
- Capacité de l'organisme requérant à mener le projet;
- Cohérence avec les valeurs et les priorités de l'arrondissement;
- Appui et implication des gens d'affaires, s'il y a lieu.

Aucune aide directe à l'entreprise privée ne sera possible.

JUSTIFICATION

Les mesures sanitaires visant la gestion de la pandémie de la COVID-19 ont amené plusieurs organismes communautaires à réduire leurs services directs auprès de leur clientèle. Par ailleurs, les organismes se sont vus privés d'un important nombre de bénévoles. La réduction de services de soutien essentiels pour les populations vulnérables est majeure, et plusieurs organismes font état de situations précaires.

Les personnes plus vulnérables sont affectées par :

- la fermeture ou la réduction des services de dépannage alimentaire et/ou d'hébergements d'urgence;
- la réduction de services normalement assurés par des bénévoles (exemple, transport pour des services médicaux);
- la difficulté d'avoir accès à de l'information essentielle (personnes sans téléphone / Internet, personnes allophones);
- le confinement à la maison de plusieurs employés et parents, pouvant aviver les tensions conjugales et/ou l'anxiété.

De plus, la gestion de la pandémie a un impact majeur sur la population en général :

- pertes d'emploi;
- isolement des personnes âgées;
- confinement des enfants, jeunes et leurs parents à la maison;
- anxiété face à une situation inédite, d'envergure mondiale et d'une durée inconnue.

La mise sur pied de ce Fonds par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à assurer un continuum de services aux personnes les plus vulnérables, alors qu'il y a explosion du nombre de demandes d'aide. L'arrondissement pourra répondre aux enjeux locaux, en complémentarité avec le Fonds de Centraide.

Finalement, tant les organismes en développement économique que les petites entreprises et les commerçants de l'arrondissement seront lourdement affectés par les mesures mises places dans le cadre de la pandémie. Le déploiement de projets créatifs et innovants pourrait atténuer l'impact de cette crise et, au moment opportun, relancer l'activité économique

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette action nous permet de participer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020. En effet, cela nous permet de poursuivre nos engagements liés à la priorité d'intervention numéro 3, *Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé*. Nous répondons ainsi aux actions suivantes :

Action 9 : *Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion;*

Action 11 : *Améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures;*

Action 13 : *Poursuivre le développement de quartiers viables.*

Développement social

Cela nous permet également de contribuer à la réalisation du Plan d'action en développement social 2019-2021 de l'arrondissement :

- Cette action répond aux quatre axes du Plan d'action en développement social de l'arrondissement 2019-2021 :
- Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble
- Axe 2 : Aménager un quartier à échelle humaine
- Axe 3 : Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social et communautaire
- Axe 4 : S'engager dans un partenariat social et économique

En outre, en soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au coeur des quartiers, la ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, une notion importante pour le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans la mesure où les organismes n'étaient pas soutenus financièrement, non seulement ils ne pourraient subvenir aux besoins immédiats des populations vulnérables, mais ils pourraient se retrouver en situation précaire qui mettrait en péril leur survie.

Le financement de certains projets permettra :

- une plus grande prise en charge par les entrepreneurs de leur développement au sein d'organismes tels que des sociétés de développement commercial ou des regroupements de gens d'affaires;
- le renforcement du pouvoir d'attraction des artères et des zones visées;
- une attraction et une fidélisation de la clientèle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement du Fonds : 25 mars 2020

- Reddition de compte sommaire : au terme de la période de crise

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture, des sports,
des loisirs et du développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-23

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture, des sports,
des loisirs et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques



Dossier # : 1202844001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 328 539.11 \$, taxes incluses, pour la réalisation de divers travaux en 2020 dans le cadre du Programme de réfection routière en régie de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

AUTORISER UNE AFFECTATION DE 328 539.11 \$, TAXES INCLUSES POUR LA RÉALISATION DE DIVERS TRAVAUX EN 2020 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE EN RÉGIE DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL.

ATTENDU QUE l'arrondissement reçoit de nombreuses requêtes concernant des trottoirs, des bordures et de chaussées endommagés;

ATTENDU QUE l'arrondissement priorise, lors de la réalisation de ses travaux, l'entretien de ses infrastructures cyclable, piétonne et routière.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Division de la voirie, section aqueduc et réfection routière, il est recommandé :

- d'autoriser une dépense de 328 539.11 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux en régie, y compris les autres dépenses imprévues;
- d'autoriser la Division de la voirie, section aqueduc et réfection routière à exécuter ces travaux en régie par les employés de la Ville, pour un montant maximum de 328 539.11 \$, taxes incluses;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-04-17 08:15

Signataire : Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202844001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 328 539.11 \$, taxes incluses, pour la réalisation de divers travaux en 2020 dans le cadre du Programme de réfection routière en régie de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

En fonction des besoins d'entretien, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal procédera à des travaux de réfection routière en régie. Ces travaux seront en lien avec :

- la construction et réparation de dos d'ânes en ruelle;
- les demandes de service des citoyens;
- la construction et la désaffectation d'entrées carrossables, plus communément appelées entrées charretières;
- les permis de coupes d'excavation;
- l'entretien des trottoirs, bordures et chaussées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'autoriser la Division de la voirie, section aqueduc et réfection routière à effectuer les dépenses requises pour réaliser tous ses travaux en 2020. Ces dépenses incluent la location de la machinerie et des équipements, l'achat de matériaux de construction et les services de signalisation (gestion de la circulation), ainsi que d'autres dépenses imprévues, mais connexes aux travaux de réfection routière.

La Division de la voirie, section aqueduc et réfection routière prévoit réaliser ces travaux du 4 mai au 15 novembre 2020.

Il est recommandé d'autoriser les dépenses qui seront encourues pour la réalisation de ces travaux et d'autoriser des crédits pour un montant maximum de 328 539.11 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Afin de pallier à la dégradation du réseau routier, cyclable et piétonnier dans notre arrondissement, il est important d'investir ces sommes et de procéder à ces travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux seront réalisés en régie par l'arrondissement. L'affectation de 328 539.11 \$, taxes incluses, au PTI permettra à la Division de la voirie, section aqueduc et réfection routière, de réaliser les travaux.

La dépense totale requise pour ces travaux est de 300 000 \$ au net. Vous trouverez l'aspect financier du dossier dans l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si nous ne procédons pas aux travaux, ceci pourrait engendrer des retards dans la remise à niveau de nos infrastructures et par conséquent, avoir un impact direct sur la mobilité des citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Démarrage des travaux : 4 mai 2020

Fin des travaux : 15 novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal, Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Eugeniu RASCU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy TREMBLAY
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-15

Houda KAMIL
Chef de division - Voirie et Parcs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Sébastien MÉNARD
Directeur



Dossier # : 1197272004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un Règlement - Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement C-4.1 à l'égard du territoire de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée

RÈGLEMENT, MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT C-4.1 À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT LE PLATEAU MONT-ROYAL, AFIN D'INTRODUIRE LE POUVOIR D'IDENTIFIER, PAR ORDONNANCE, UNE RUE PARTAGÉE

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a procédé en décembre 2018 à certaines mises à jour du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2) ainsi qu'aux normes du Tome V signalisation routière de la collection Normes - Ouvrages routiers afin d'officialiser et d'encadrer les rues partagées.

ATTENDU QUE l'arrondissement désire aménager des rues partagées sur son territoire.

Il est proposé :

D'adopter le règlement, *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement C-4.1* à l'égard du territoire de l'Arrondissement du Plateau Mont-Royal, afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2020-04-16 16:54

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197272004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un Règlement - Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement C-4.1 à l'égard du territoire de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée

CONTENU

CONTEXTE

Le Ministère des Transports (MTQ) a procédé en décembre 2018 à une mise à jour du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2) et des normes du *Tome V signalisation routière de la collection Normes - Ouvrages routiers*, dans le but d'inclure la notion de rues partagées.

Selon le MTQ, une rue partagée est « un chemin public, ou une partie de celui-ci, sur lequel certaines règles de circulation sont modifiées pour donner la priorité aux piétons et assurer leur sécurité. En plus de la présence d'une signalisation, les aménagements permettent aux usagers de déceler, de façon instinctive, que le partage de la chaussée y est particulier».

Dans une optique où l'arrondissement souhaite implanter des rues piétonnes dans les projets futurs, la modification du règlement permet l'édiction d'une ordonnance de rue partagée qui, ensuite, permet l'application de la réglementation associée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

05-07-2019 - CA 19250202 - Règlement modifiant le *Règlement sur la circulation et le stationnement C-4.1* (dossier 1193172008)

DESCRIPTION

Il est proposé de modifier le *Règlement sur la circulation et le stationnement C-4.1* comme suit :

- Modifier le paragraphe 1^o de l'article 3, par l'ajout après les mots *sens unique* des mots *voies partagées*
- Modifier l'article 17, par l'ajout du paragraphe suivant :
4^o dans une rue partagée.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 496.1 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), une

municipalité qui désire identifier une rue partagée sur un chemin public sous sa responsabilité doit adopter un règlement.

De plus, le 19^o paragraphe du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2) permet à un arrondissement d'identifier, par ordonnance, une rue partagée et de délimiter cet espace partagé et, le cas échéant, prévoir des règles additionnelles applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : CA du 4 mai 2020

- Adoption : CA du 1er juin 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence DUROCHER MARCHAND
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-14

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques